



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 2 JUIN 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Jacques Bouchard, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Daniel Lemieux, directeur général adjoint – Infrastructure et services de proximité

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13388/22-06-02
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13389/22-06-02
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 26 MAI 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 26 mai 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 mai 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 mai 2022 soit approuvé.

CE-13390/22-06-02

ITEM 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA HUTTE – HÉBERGEMENT D'URGENCE DE TERREBONNE

ATTENDU QUE « La HUTTE » offre l'hébergement aux personnes en situation d'itinérance à l'église Sainte-Paule, en partenariat avec la Ville de Saint-Jérôme et le CISSS des Laurentides;

ATTENDU QUE le cadre de référence de la Ville de Saint-Jérôme prévoit un appui financier à l'organisme actif en lutte à l'itinérance sur son territoire;

ATTENDU QUE les besoins constants en hébergement d'urgence sur le territoire de la Ville justifient la présence de la Hutte de Terrebonne;

ATTENDU QUE « La HUTTE – Hébergement d'urgence » de Terrebonne a déposé une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Jérôme pour l'année 2022 dans le cadre du Fonds de soutien communautaire;

ATTENDU QUE la Hutte de Terrebonne s'engage à transmettre au coordonnateur au communautaire de la division du développement social et des loisirs un rapport sur l'utilisation des fonds alloués, au plus tard le 15 février 2023;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission des affaires communautaires, lors de la réunion tenue le 28 avril 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 11 mai 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et résolu à l'unanimité que :

La Ville verse, à titre d'aide financière, la somme de 25 000 \$ à l'organisme « La Hutte – Hébergement d'urgence » de Terrebonne » pour l'année 2022, tel que prévu au Fond de soutien communautaire – volet itinérance et travail de rue.

CE-13391/22-06-02

ITEM 5.2

FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ – LA HUTTE HÉBERGEMENT D'URGENCE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme adoptait, en octobre 2021, une mise à jour de son cadre de référence de son Fonds de soutien communautaire, qui prévoit un volet « Développement de la communauté » et une enveloppe budgétaire annuelle de 70 000 \$;

ATTENDU QUE ce projet viendra en aide aux femmes et aux hommes à risque de se retrouver en situation d'itinérance;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment permettra aussi une intégration de services en proximité des besoins et des autres services de la communauté;

ATTENDU QUE ce projet amènera une réponse adaptée qui restaurera la quiétude et un sentiment de sécurité pour ceux qui vivent à proximité du site choisi pour la réalisation de « La HUTTE Saint-Jérôme »;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'aide financière demandée permettra de payer une partie du mobilier de la nouvelle construction de « La HUTTE Saint-Jérôme »;

ATTENDU QUE le bâtiment « La HUTTE Saint-Jérôme » sera construit dans le stationnement adjacent à l'église Sainte-Paule et que cette localisation permettra une proximité afin d'assurer la continuité des services avec nos partenaires communautaires et du réseau public, en plus de favoriser la mobilité des personnes hébergées, afin de soutenir le retour en emploi;

ATTENDU la recommandation favorable à cet appui financier de la Commission regroupée - Sports/loisirs - Culture - Affaires communautaires tenue le 28 avril 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 11 mai 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

La Ville alloue la somme de 70 000 \$ prévue dans le volet « Développement de la collectivité » à l'organisme « La Hutte de Terrebonne » en appui à son projet « La Hutte Saint-Jérôme ».

CE-13392/22-06-02

ITEM 7.1

PROTOCOLE D'ENTENTE – MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL VSJ – MCC 2021 À 2023

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel 2021-2023 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (« MCC »), consignée dans un document intitulé « Convention d'aide financière – Programme Aide aux initiatives de partenariat » signé les 13 et 22 avril et 4 juillet 2021, approuvée par le conseil municipal de la Ville par sa résolution CM-14309/21-04-20 (ci-après « l'Entente de développement culturel ») prévoit deux projets culturels en lien avec la mission du MAC LAU;

ATTENDU QUE le MAC LAU est reconnu par le MCC à titre d'institution muséale depuis mars 2014;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît le MAC LAU à titre d'organisme supra local;

ATTENDU QUE la Ville souhaite verser une subvention au MAC LAU pour la réalisation des deux projets qui y sont prévus.

ATTENDU la recommandation de madame Julie Tourangeau, coordonnatrice à la culture, et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 24 mai 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard
Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec le Musée d'art contemporain des Laurentides dans le cadre de l'entente de développement culturel VSJ, n'excédant pas 10 000 \$ pour 2022 et 10 000 \$ pour 2023, pour un total de 20 000 \$ sur deux ans, dont la moitié de la somme est financée par le ministère de la Culture et des Communications, lequel est joint à la présente résolution.**
- 2.- Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville.**

CE-13393/22-06-02

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 2 JUIN 2022 À 9 H

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	191
CE-13388/22-06-02	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	191
CE-13389/22-06-02	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 26 MAI 2022	192
CE-13390/22-06-02	5.1	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA HUTTE – HÉBERGEMENT D'URGENCE DE TERREBONNE	192
CE-13391/22-06-02	5.2	FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE – VOLET DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ – LA HUTTE HÉBERGEMENT D'URGENCE SAINT-JÉRÔME	192
CE-13392/22-06-02	7.1	PROTOCOLE D'ENTENTE – MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL VSJ – MCC 2021 À 2023	193
CE-13393/22-06-02	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	194